

Maisons-Alfort, le 30 décembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire
de mise sur le marché du produit biocide ARGOS CARELYS DETERGENT
DESINFECTANT ACIDE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **ANIOS LABORATOIRE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial **ARGOS CARELYS DETERGENT DESINFECTANT ACIDE**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial ARGOS CARELYS DETERGENT DESINFECTANT ACIDE.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ARGOS CARELYS DETERGENT DESINFECTANT ACIDE est un biocide de type 4 composé de 4,5% de chlorure de didécyl diméthyl ammonium se présentant sous la forme liquide.

Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium
N°CAS :	7173-51-5
Type de produit :	4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 25/11/2011, le pétitionnaire a déclaré le 30/11/2011, annuler la demande de second nom commercial du produit ARGOS CARELYS DETERGENT DESINFECTANT ACIDE.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20060905 du second nom commercial ARGOS CARELYS DETERGENT DESINFECTANT ACIDE présentée par ANIOS LABORATOIRE est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : second nom commercial, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, TP4